

# Principes de la philosophie d'entreprise, de l'orientation et de l'attitude sociale fondamentale du Groupe CSS.

Décision du conseil des sociétaires du 16.12.2017  
(art. 3 des statuts de la CSS Association)

## Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>2</b>
<b>I Orientation</b>	<b>2</b>
1.1 Domaines d'activité du Groupe CSS	2
1.2 Assurance sociale	2
1.3 Assurance privée et autres domaines d'activité	2
1.4 Principes de direction du Groupe CSS	2
1.5 Collaboration avec les partenaires	2
1.6 Collaborateurs	2
<b>II Philosophie d'entreprise</b>	<b>3</b>
2.1 Solidarité et responsabilité individuelle	3
2.2 Comportement à l'égard des parties prenantes	3
2.3 Concurrence	3
2.4 Rôle de l'Etat	3
<b>III Attitude sociale</b>	<b>3</b>
3.1 Bases	3
3.2 Soins médicaux	3
3.3 Assurance obligatoire des soins	3
3.4 Assurances privées	3
3.5 Prestations et produits	3

## Préambule

---

Perpétuant la tradition de l'organisation d'entraide fondée en 1899,

lié aux valeurs de la solidarité et de la subsidiarité et à un système étatique libéral,

pour le bien des assurés

et dans un souci de développement fructueux de la CSS en tant qu'entreprise,

le conseil des sociétaires arrête les principes suivants.

## I Orientation

---

### 1.1 Domaines d'activité du Groupe CSS

Le Groupe CSS assure les personnes contre les risques en matière de frais de guérison, de perte de gain et de vieillesse et décès. Il s'agit de son activité principale. A cet effet, le Groupe CSS œuvre dans le domaine de l'assurance sociale et privée.

Il est présent dans tous les cantons.

Pour soutenir son activité principale, le Groupe CSS complète son offre par des assurances privées couvrant d'autres risques et par d'autres produits et prestations.

### 1.2 Assurance sociale

Les sociétés du Groupe CSS qui œuvrent dans le domaine de l'assurance sociale agissent en fonction du marché et sous leur propre responsabilité.

### 1.3 Assurance privée et autres domaines d'activité

En matière d'assurance privée, le Groupe CSS saisit les possibilités d'affaires qui se présentent. Il conçoit des produits et prestations innovants.

Les assurances privées ainsi que les autres produits et prestations garantissent la solidité financière du Groupe CSS.

Les bénéfices réalisés par l'assurance privée profitent aux assurés et au développement du Groupe CSS en tant qu'entreprise.

### 1.4 Principes de direction du Groupe CSS

Le Groupe CSS se considère comme une entreprise évolutive et innovante.

En vertu des principes de la Corporate Governance, il recherche une répartition équilibrée du pouvoir entre les organes de direction et de contrôle; il veille en particulier à faire respecter les dispositions légales déterminantes.

Une répartition équilibrée du pouvoir garantit une culture d'entreprise empreinte de valeurs, orientée vers le développement durable de l'entreprise et vers une gestion responsable en matière de risques et de conflits d'intérêt.

### 1.5 Collaboration avec les partenaires

Le Groupe CSS s'engage dans des réseaux et conclut des collaborations avec des partenaires si celles-ci apportent une valeur ajoutée pour les clients et contribuent au développement durable de l'entreprise.

### 1.6 Collaborateurs

Pour soutenir son orientation de base, le Groupe CSS dispose de collaborateurs engagés, responsables et aux compétences à la fois techniques et sociales ainsi que de dirigeants qualifiés. Ensemble, collaborateurs et cadres créent un climat de confiance.

Le Groupe CSS respecte les différentes personnalités des collaborateurs et considère leur diversité comme une richesse. Il salue l'engagement civil et citoyen de ses collaborateurs.

## II Philosophie d'entreprise

---

### 2.1 Solidarité et responsabilité individuelle

Le Groupe CSS est partisan d'une solidarité basée sur l'engagement volontaire et la subsidiarité. L'action responsable de chacun constitue la base d'une véritable solidarité. Le Groupe CSS se positionne en faveur d'un système de santé solidaire et de haute qualité pour préserver au mieux la liberté d'action et de choix des assurés.

### 2.2 Comportement à l'égard des parties prenantes

Le Groupe CSS adopte un comportement engagé, sincère, fiable et responsable à l'égard de ses clients, de ses collaborateurs et de tous les acteurs de la santé, de la société et de l'Etat.

### 2.3 Concurrence

Le Groupe CSS est convaincu que la concurrence favorise tant la qualité que l'innovation et suscite la diversité de l'offre et des possibilités de choix. Dans tous les domaines de la santé, en particulier pour les assureurs et les fournisseurs de prestations, la concurrence constitue la base d'une utilisation des moyens efficace, efficiente et conforme aux besoins.

### 2.4 Rôle de l'Etat

Le Groupe CSS considère que le rôle de l'Etat est de définir les conditions-cadres dans le système de santé. L'Etat doit veiller à garantir les soins de base et une concurrence efficace et accorder une marge de manœuvre aux entreprises afin de maîtriser la hausse des coûts. Là où l'Etat intervient directement dans la fourniture de prestations, le Groupe CSS s'engage pour que des conditions de marché uniformes soient créées pour les prestataires privés et publics.

## III Attitude sociale

---

### 3.1 Bases

Le Groupe CSS adopte une attitude sociale fondamentale basée sur sa philosophie d'entreprise, qui met l'accent sur la solidarité et la responsabilité individuelle.

Il est attentif aux besoins de ses assurés dans leurs différentes étapes de vie.

Le Groupe CSS s'engage en faveur de ses assurés dans la vie publique, les médias et la politique.

### 3.2 Soins médicaux

Le Groupe CSS s'engage pour que ses assurés bénéficient de soins médicaux efficaces, appropriés (cf. art. 32 LAMal) et économiques.

Il favorise et crée des conditions-cadres afin que chacun veuille, sous sa propre responsabilité, au maintien ou à la restauration de sa santé.

### 3.3 Assurance obligatoire des soins

Dans l'assurance obligatoire des soins, le Groupe CSS s'engage en faveur d'un système de santé solidaire et libéral qui garantisse pour chaque assuré des soins médicaux de base à des coûts supportables.

Ces coûts doivent être financés par les contributions des assurés et par les fonds publics. Les contributions des assurés sont régies par le système des primes par tête, qui sont l'expression de la responsabilité individuelle. Elles contribuent à la transparence et à la véracité des coûts. Le

secteur public veille à octroyer des réductions de primes individuelles, qui prennent en considération la situation économique des assurés.

### 3.4 Assurances privées

Le principe des primes conformes au risque prévaut dans la conception des produits de l'assurance privée. Le Groupe CSS assume sa responsabilité sociale, éthique et sociopolitique.

### 3.5 Prestations et produits

Les prestations et produits du Groupe CSS répondent à l'exigence de pérennité sociale, écologique et économique. De cette manière, le Groupe CSS entend contribuer à créer des valeurs au bénéfice de la société.

